

## La concurrence fiscale entre les cantons doit-elle avoir des limites ?

La révision de la loi fiscale du canton d'Obwald ne cesse de défrayer la chronique dans l'Union européenne et en Suisse. Elle s'intègre dans une suite de démarches introduites successivement dans divers cantons. Ces initiatives tendent à rendre les conditions fiscales plus attrayantes que celles des voisins, dans l'espoir d'attirer des contribuables fortunés.

D'abord dénoncées par les milieux politiques hostiles au principe qu'elle instaure (baisse du taux d'imposition dès 300'000. - de revenu imposable), ces dispositions légales sont aujourd'hui critiquées par des personnalités politiques issues de toute tendance.

Interpellé par une question orale lors de la session parlementaire de décembre 2005, le ministre Gérald Schaller a alors fait l'éloge de ce genre de pratiques, mettant en exergue les succès financiers des cantons qui appliquent la sous-enchère fiscale. Or, lors de sa séance du 20 janvier 2006, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a fustigé les initiatives prises par certains cantons dans le domaine de la fiscalité. Bien que celle-ci soit de leur compétence, il a notamment été relevé les dangers potentiels que de telles mesures représentent pour les cantons faibles, ainsi que les graves problèmes que pose la concurrence sauvage en regard de l'évolution des ressources financières. Le risque de ne plus être à même de financer les services de base à la population effraie plusieurs conseillers d'Etat responsables des finances. Ceux-ci relèvent les disparités importantes des charges à assumer. De grands cantons, notamment romands, condamnent actuellement ce type de concurrence sauvage. Ils craignent que ce climat de rivalité nuise à la solidarité et aux bonnes relations au sein de la Confédération.

Les critiques émises nous semblent justifiées. La question du déséquilibre des finances publiques doit en effet aussi être analysée sous l'angle des recettes. L'Etat ne saurait justifier des coupes drastiques dans ses budgets et cautionner une politique de sous-enchère fiscale menant le canton à l'anémie. Dès lors, nous souhaitons connaître l'avis du Gouvernement sur les points suivants :

- 1. Quelle est la position du Gouvernement face à la crise provoquée par la concurrence fiscale à laquelle certains cantons se livrent actuellement ?**
- 2. Le Gouvernement jurassien partage-t-il les craintes formulées par la CDF au sujet de l'exemple du canton d'Obwald et des conséquences négatives pour le fonctionnement du fédéralisme ?**
- 3. Le Gouvernement est-il d'avis qu'une harmonisation matérielle de la fiscalité permettrait d'éviter les abus dommageables pour les cantons, notamment ceux à faible capacité financière ?**

Pour le Groupe socialiste :

Patrice Kamber